

MÉMOIRE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE HEBERTVILLE-STATION

296

P NP

DM5

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station

6212-03-052

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

LORSQUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC A MIS EN PLACE SA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE 1998 A 2008, LE GOUVERNEMENT N'A PAS EU LE COURAGE POLITIQUE D'INTERDIRE TOUT NOUVEAU LIEU D'ENFOUISSEMENT, COMME L'A FAIT LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ECOSSE DANS SA STRATÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MISE EN PLACE EN 1996. IL Y AVAIT CENT(100) LIEUX D'ENFOUISSEMENT DANS CETTE PROVINCE EN 1996 IL Y EN A PRÉSENTEMENT ENVIRON QUATRE-VINGT (80) ET LE TAUX D'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN NOUVELLE-ECOSSE EST PLUS BAS DE 50% DE LA MOYENNE CANADIENNE. JE PENSE QU'AUJOURD'HUI JE COMPRENDS MIEUX POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS INTERDIT L'OUVERTURE DE NOUVEAUX SITES. C'EST PARCE QU'ILS APPARTIENNENT A DES MULTINATIONALES TEL QUE WASTE MANAGEMENT, B.F.I. ETC.. ET Q'ILS REÇOIVENT LA MAJORITE DES MATIERES RÉSIDUELLES DE MONTRÉAL, LAVAL, ETC...

DANS LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DE SON PLAN D'ACTION 2011-2015, LE MÊME PHÉNOMÈNE SE RÉPÈTE. ON INTERDIT D'ENFOUIR LE PAPIER CARTON AU PLUS TARD 2013, LE BOIS 2014 ET LES MATIÈRES ORGANIQUES D'ICI 2020. DONC LES QUESTIONS QUE JE ME POSE SONT : QU'ELLE EST LA NECESSITE D'UN L.E.T. PUISQU'ENVIRON SOIXANTE-DIX POUR CENT DES MATIÈRES QUI SONT ENFOUIES AUJOURD'HUI SERONT INTERDITES DANS QUELQUES ANNÉES? ET LA 2 IÈME EST : QUE NOUS AVONS UN L.E.T. À PLUS OU MOINS DIX KILOMÈTRES DE CELUI PROJETÉ, QUI A REÇU TOUTES LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES.

LA R.M.R SAIT DEPUIS CINQ ANS QUE LE L.E.T. DE L'ASCENSION VA FERMER EN 2013. JE M'ATTENDAIS EN TANT QUE CITOYENNE, À CE QUE NOS DIRIGEANTS SOIENT PLUS CRÉATIFS, PLUS DYNAMIQUES, ET NOUS PROPOSENT UN OU DES PROJETS EN TENANT COMPTENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU PLAN D'ACTION 2011-2015 DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC. MAIS SURTOUT PAS UN AUTRE PROJET DE PISCINE CREUSÉE POUR ENTERRER NOS DÉCHETS.

A MON AVIS EN 2013 CE PROJET D'IMPLANTATION D'UN L.E.T. EST IRRESPONSABLE ET VA À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET FERME DÉFINITIVEMENT LA PORTE AUX MUNICIPALITÉS DU LAC ST-JEAN QUI POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT AVOIR UN PROJET DE VALORISATION ET DE MISE EN VALEUR DE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES PUISQUE NOS DÉCHETS SERONT ENTERRÉS SIX PIEDS SOUS TERRE.

UNE ANALYSE SOMMAIRE DES COÛTS DÉMONTRENT QU'ELLE (R.M.R) NOUS DIRIGE VERS UN GOUFFRE FINANCIER AVEC CE PROJET. LE SCÉNARIO D'ENFOUIR 50,000 T.M. PAR ANNÉE EST IRRÉALISABLE SI LA R.M.R. MET EN PLACE D'ICI QUELQUES ANNÉES TEL QUE PRÉVU À SON P.G.M.R. (PLAN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.) LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DONT LE TONNAGE EST ESTIMÉE À 17,000 T.M. ANNÉE, AVEC UN COÛT ANNUEL COLLECTE ET TRAITEMENT ESTIMÉ À 31.48\$ LA PORTE. EN SOUSTRAYANT LE 17, 000 T.M. DU 50,000. T.M. IL VA RESTER 33,000 T.M. À ENFOUIR CE QUI AUGMENTE LES COÛTS D'OPERATION DE 9.\$ LA TONNE SOIT DE 76.41. À 85.41 LA T.M. COMME JE PAIE DÉJÀ 239.55\$ PAR ANNÉE POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR MON COMPTE DE TAXE, LORSQU'ELLE (R.M.R) VA METTRE EN PLACE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES, ELLE VA AUGMENTER DE 31.48 ET ÇÀ SELON SON ESTIMÉ. DONC SUR MON COMPTE DE TAXE JE VAIS PAYER ENVIRON 280.\$ PAR ANNÉE POUR CE SERVICE ET JE NE CONNAIS TOUJOURS PAS LE VRAI COÛT POUR L'ENFOUISSEMENT. DE PLUS DANS SON COÛT DE 76.41 LA T.M. JE ME POSE UNE QUESTION, EST-CE QUE CE COÛT SERA AUSSI CELUI QUE LES P.M.E (COMMERCE, INDUSTRIES) PAIERONT POUR L'ENFOUISSEMENT OU SI ELLE (R.M.R.) MAINTIENDRA LE TARIF ACTUEL DE 133.00\$ LA T.M?

SI LE PROVERBE QUI DIT : ``LE PASSE ÉTANT GARANT DE L'AVENIR`` EST VRAI, CELA NE ME RASSURE PAS. CAR JE VOUS DIS QUE JE N'ACCORDE AUCUNE FIABILITÉ À VOS CHIFFRES. JE VOUS RÉFÈRE À L'ARTICLE DU JOURNAL LE QUOTIDIEN DU MERCREDI 8 MAI 2013 QUI TITRE : LE CAUCHEMARD A ÉTÉ ÉVITÉ EN 2012 PAR LA R.M.R. CAR SEULEMENT POUR LES TRAVAUX DE FERMETURE DU L.E.T. DE L'ASCENSION VOUS AVIEZ PRÉVU UN COÛT DE 3.9 MILLIONS ET LE COÛT FINAL EST DE 5.9 MILLIONS . EST-CE QUE LA FIRME DE GÉNIE-CONSEIL QUI A ESTIMÉ CES TRAVAUX, EST LA MÊME POUR LE PROJET DU L.E.T.? CAR SELON LE JOURNAL LA PRESSE DU MARDI 7 MAI 2013, LA FIRME DE GÉNIE-CONSEIL DE VOTRE PROJET EST LA CHAMPIONNE AU QUÉBEC POUR LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.

LE PROMOTEUR (R.M.R.) AYANT MENTIONNÉ LORS DES AUDIENCES QU'ELLE N'AVAIT PAS D'AUTRE SCÉNARIO, MOI JE LUI SUGGÈRE DE SUIVRE LES TRACES DE LA VILLE DE SHERBROOKE ET DE LA M.R.C. DU HAUT ST-FRANCOIS, TEL QU'ANNONCÉ DANS LE JOURNAL LA TRIBUNE DU 30 NOVEMBRE 2012, SOIT DE CONSTRUIRE UN CENTRE DE TRI MULTI-MATIÈRES QUI EST UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC AU COÛT DE 25 MILLIONS ET LA CRÉATION DE 30 EMPLOIS. ILS PRÉVOIENT DE RÉDUIRE DE 60% LES MATIÈRES VOUÉES À L'ENFOUISSEMENT AVEC COMME OBJECTIF D'ÉLIMINER RADICALEMENT L'ENFOUISSEMENT.

L'ESPRIT DE CLOCHER QUI EXISTE ENTRE LE LAC ET LE SAGUENAY ET VOTRE ADVERSION ENVERS L'ENTREPRISE PRIVÉE COÛTE UNE FORTUNE AUX CONTRIBUABLES DU LAC ST-JEAN. A PREUVE VILLE SAGUENAY FAIT AFFAIRE AVEC L'ENTREPRISE PRIVÉE POUR L'ENFOUISSEMENT ET LA COLLECTE DE SES MATIÈRES RÉSIDUELLES, SON CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES ET SES ECO-CENTRES. CE SONT LES MÊMES SERVICES QUE LA R.M.R. OFFRES AUX CITOYENS DES TROIS M.R.C. MAIS AVEC UNE DIFFÉRENCE ÉNORME SUR LE COMPTE DE TAXE POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. LE CITOYEN DE VILLE SAGUENAY PAIE POUR CES SERVICES

100.00\$ PAR ANNÉE ET MOI, ACTUELLEMENT COMME CONTRIBUABLE DE VILLE D'ALMA JE PAIE 239.55\$.

PRÉSENTEMENT DANS LA RÉGION UN POSTE DE RADIO A DISTRIBUÉ DES AUTOS-COLLANTS AUX AUTOMOBILISTES SUR LEQUEL IL EST ÉCRIT : JE SUIS ÉCOEURÉ DE PAYER » CES CITOYENS DEVRAIENT ÊTRE ICI AUJOURD'HUI POUR MANIFESTER LEUR OPPOSTION À CE PROJET CAR SI CELUI-CI SE RÉALISE NOUS N'AVONT PAS FINI DE PAYER. ON SE PERMET MÊME D'ACCUSER LES OPPOSANTS AU PROJET DU SYNDRÔME DE PAS DANS MA COUR, ON DEVRAIT PLUSTÔT LES FÉLICITER DE S'OCCUPER DE LEUR AFFAIRES. JE SUIS MÊME SURPRISE QUE LES « VERDOYANTS » (GROUPE ENVIRONNEMENTAUX) COMME LES APPELLENT M. JACQUES BRASSARD (EX-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT), SONT MUETS DANS CE DOSSIER QUI EST A MON AVIS AU CŒUR MÊME DE LEURS PRÉOCCUPATIONS SOIENT LES GAZ A EFFET DE SERRES.

EN CONCLUSION MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE RÉITÈRE À NOUVEAU MON OPPOSITION A CE PROJET IRRESPONSABLE, QUI VA A L'ENCONTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DU PLAN D'ACTION 2011-2015 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. LA R.M.R DEVRAIT REGARDER VERS UN CENTRE DE TRI MULTI -MATIÈRES QUI POURRAIENT SE RÉALISER DANS LE PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD DONT CINQ MUNICIPALITÉS SONT PARTIES PRENANTE. EN PLUS DE LA CRÉATION DE TRENTE (30) EMPLOIS, ON ÉLIMINERAIT LES REDEVANCES AUX MUNICIPALITÉS.

VOTRE ORGANISME **M. LE PRÉSIDENT** EST NOTRE DERNIER RECOURS POUR REFUSER CE PROJET, CAR LES MUNICIPALITES EN DÉLÉGUANT LEUR COMPÉTENCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX M.R.C. QUI EUX L'ONT REDÉLÉGUÉ À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC ST-JEAN, ON VIENT D'ÉLIMINER TOUTE DÉMOCRATIE. CAR LORSQUE LA R.M.R. VA ADOPTER SON RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DÉCRÉTER LES TRAVAUX, IL NE SERA PLUS POSSIBLE POUR NOUS DE S'Y OPPOSER. CAR LA R.M.R. N'A PAS DE PROCÉDURE COMME DANS LES MUNICIPALITÉS. ELLE N'A PAS DE RÉGISTRE À FAIRE SIGNER NI D'OBLIGATION À TENIR UN RÉFÉRENDUM. DONC VOUS ÊTES LE SEUL ORGANISME AYANT LE POUVOIR DE BLOQUER CE PROJET ET DE RETOURNER LA R.M.R. À ÉTUDIER D'AUTRES ALTERNATIVES MOINS DISPENDIEUSES POUR LES CITOYENS.

JE TERMINE PAR CE SLOGAN QUE J'AI VU DERNIÈREMENT QUI DIT CECI : NOS DÉCHETS D'AUJOURD'HUI SERONT NOTRE RICHESSE DE DEMAIN. » JE NE CROIS PAS QUE C'EST UNE RICHESSE D'ENTERRER NOS DÉCHETS DANS UNE PISCINE CREUSÉE AU COÛT DE 50 MILLIONS.

LUCILLE GAGNON,

RETRAITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET

EX-CONSEILLIÈRE DE VILLE D'ALMA DE 1995 À 2003

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The text also mentions that regular audits are necessary to identify any discrepancies or errors in the accounting system. By following these guidelines, businesses can ensure the integrity and reliability of their financial statements.

The second part of the document provides a detailed overview of the accounting cycle. It outlines the ten steps involved in the process, from identifying the accounting entity to preparing financial statements. Each step is explained in detail, including the necessary journal entries and the impact on the accounting equation. The document also highlights the importance of closing entries at the end of each accounting period to reset the temporary accounts and prepare for the next period.

The final part of the document discusses the role of the accountant in providing financial information to management and external stakeholders. It explains how financial statements, such as the balance sheet, income statement, and cash flow statement, are used to assess the company's financial health and performance. The text also touches upon the importance of ethical considerations in accounting, such as the need for objectivity and the avoidance of conflicts of interest.